



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 16 MAI 2016 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 16-05-05

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 16 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 16-05-05

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of may 16, 2016.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 15 et 4 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 28.

4. Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du 18 avril 2016 et des réunions extraordinaires des 27 avril 2016 et 2 mai 2016

RÉSOLUTION N° 16-05-06

Objet : Adoption des procès-verbaux de la réunion ordinaire du 18 avril 2016 et des réunions extraordinaires des 27 avril 2016 et 2 mai 2016

ATTENDU QUE copies des procès-verbaux de la réunion ordinaire du 18 avril 2016 et des réunions extraordinaires des 27 avril 2016 et 2 mai 2016 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 18 avril 2016 et des réunions extraordinaires des 27 avril 2016 et 2 mai 2016 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 16-05-06

Subject: Adoption of Minutes of April 18, 2016 Regular Meeting and of April 27, and May 2, 2016 Special Meetings

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of April 18, 2016, and of April 27, and May 2, 2016 Special Meetings have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of April 18, 2016 and of April 27, and May 2, 2016 Special Meetings.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats
- .2 Rapport - ressources humaines
- .3 Liste des chèques
- .4 Liste des commandes 5 000 \$
- .5 Permis et certificats
- .6 Liste des commandes - 25 000 \$
- .7 Rapport - états comparatifs

6. Intervention à un acte de servitude - Hydro-Québec et Bell Canada

RÉSOLUTION N° 16-05-07

Objet : Intervention à un acte de servitude - Hydro-Québec et Bell Canada

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'intervenir favorablement à l'acte de servitude entre Hydro-Québec, Bell Canada, Corporation FCHT Holding (Québec) inc. et 9056-2950 Québec inc. relativement aux lots 5 629 487, 5 820 322 et 4 572 520 du cadastre du Québec;

RESOLUTION N° 16-05-07

Subject : Intervention to an act of servitude - Hydro-Quebec and Bell Canada

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To intervene favorably to the act of servitude between Hydro-Québec, Bell Canada, Corporation FCHT Holding (Québec) inc. and 9056-2950 Québec inc. regarding the lots 5 629 487, 5 820 322 et 4 572 520 of Quebec cadastre;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer cette intervention à l'acte de servitude.

To authorize the mayor or acting mayor and the Town Clerk to sign such an intervention to the act of servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Appui à Fort McMurray

RÉSOLUTION N° 16-05-08

RESOLUTION N° 16-05-08

Objet : Appui à Fort McMurray

Subject : Support to Fort McMurray

ATTENDU les flammes ravageuses qui ont déferlé sur la région bordant Fort McMurray et sur une partie significative du territoire de ce secteur;

WHEREAS devastating fires have swept across the area around Fort McMurray and over a significant part of the territory of that region;

ATTENDU les immenses défis que les élus, les citoyens et les sinistrés de ce secteur seront appelés à relever au cours des prochains mois;

WHEREAS the elected officials, citizens and victims will have to deal with enormous challenges in the coming months;

ATTENDU toute la sympathie qu'a générée ce drame, et ce «D'un océan à l'autre»;

WHEREAS this tragedy has generated great sympathy "from sea to sea";

ATTENDU QU'en ces temps difficiles, il est opportun de faire preuve de solidarité, de compassion et d'humanité;

WHEREAS in such difficult times, it is appropriate to demonstrate solidarity, compassion, and humanity;

Sur proposition du maire Philippe Roy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Philippe Roy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'offrir, au nom du conseil municipal et de tous les résidents de la Ville de Mont-Royal, notre appui le plus indéfectible à tous les sinistrés affectés par ce désastreux incident, ainsi qu'à tous les élus de Fort McMurray;

To offer, on behalf of Town Council and of all Town of Mount Royal residents, our unwavering support to all the victims affected by this disastrous event and to all the elected officials of Fort McMurray;

De saluer le courage des femmes et hommes qui s'acharment corps et âme à combattre ce terrible incendie;

To salute the courage of the men and women who have given their all to fight this terrible fire;

De transmettre à Fort McMurray la présente résolution.

To forward this resolution to Fort McMurray.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU): architecte

RÉSOLUTION N° 16-05-09

RESOLUTION N° 16-05-09

Objet : Nomination au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU): architecte

Subject : Appointment on the Planning Advisory Committee (PAC): Architect

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'accepter la démission de M. Maxime Frappier , architecte, comme membre nommé au CCU;

To accept the resignation of Mr. Maxime Frappier, architect, as appointed member of the PAC;

De nommer, conformément au Règlement no 1434 sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), M. David Fontaine, architecte, membre du CCU désigné sous le vocable « membre nommé », recevant une rémunération de 400 \$ par réunion à laquelle il assistera;

To designate, in accordance with Planning Advisory Committee (PAC) By-law No. 1434, Mr. David Fontaine, architect, member of the PAC called "appointed member", receiving a remuneration of \$400 per meeting attended;

De mettre fin au mandat du « membre nommé » immédiatement avant la séance ordinaire du conseil du mois d'octobre 2016.

To terminate the mandate of the "appointed member" immediately prior to the regular Council meeting of October 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Subvention au Club de Curling de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 16-05-10

RESOLUTION N° 16-05-10

Objet : Subvention au Club de Curling de Mont-Royal

Subject : Grant to the Mount Royal Curling Club

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser la Ville à verser une subvention de 25 000 \$ au Club de Curling de Mont-Royal pour remplacer ou améliorer les équipements de chauffage, de déshumidification, du système d'alarme et du compresseur de glace et réaliser des travaux de rénovations au bâtiment situé au 5, avenue Montgomery, propriété de la Ville de Mont-Royal;

To authorize the Town to deliver a \$25,000 grant to the Mount Royal Curling Club to replace or improve the heating facilities, the dehumidification, the alarm system, the ice compressor and to realize renovation work on the building located at 5 Montgomery Avenue which is the Town property;

D'accorder un prêt de 50 000 \$, sans intérêts, au Club de Curling de Mont-Royal, remboursable sur une période de 10 ans;

To award a loan of \$50,000, without interest to the Mount Royal Curling Club, repayable over a period of 10 years;

D'approuver un virement budgétaire de 25 000 \$ en provenance du poste budgétaire 02-191-00-999 « Éventualités » vers le poste budgétaire 02-710-00-999 « Subvention aux organismes »;

To approve a transfer of funds of \$25,000 coming from the account 02-191-00-999 « Contingencies » towards the account 02-710-00-999 « Organizations grant »

D'imputer cette dépense au budget de fonctionnement 2016, au poste budgétaire 02-710-00-999 « Subvention aux organismes »;

To charge this expenditure to the 2016 operating budget, appropriation No. 02-710-00-999 « Organizations grant »

D'autoriser le maire et le greffier de la Ville à signer la convention de remboursement de la dette relative au prêt accordé par la Ville au Club de Curling pour des travaux de rénovation du bâtiment et de mise à jour des équipements de chauffage et déshumidification, du système d'alarme et du compresseur de glace.

To authorize the Mayor and the Town Clerk to sign the agreement on the repayment of the debt relative to the loan granted by the Town to the Curling Club for the renovation work of the building and upgrade of the heating facilities, the dehumidification, the alarm system and the ice compressor.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Équité salariale - Phase II

RÉSOLUTION N° 16-05-11

Objet : Équité salariale - Phase II

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à mettre en place les actions requises pour le paiement des sommes dues aux employés dans le cadre de l'équité salariale, phase II;

D'autoriser une dépense maximale de 965 000 \$ pour couvrir ces paiements;

De financer cette dépense tel que suit:
912 000 \$: provision pour équité salariale
53 000 \$: surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 16-05-12

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er avril au 30 avril 2016:

Salaires et avantages sociaux: 1 667 017 \$

Fournisseurs: 633 527 \$

Achat d'eau: (4 873) \$

Frais de financement: 203 694 \$

Remboursement en capital –
Dette à long terme: 1 776 200 \$

Total des déboursés: 4 275 565 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-05-11

Subject : Pay Equity - Phase II

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the Town Manager to put in place the actions required for the payment of amounts owing to employees within the pay equity phase II program;

To authorize a maximum expense of \$965,000 to cover these payments;

To finance this expense as follows: \$ 912,000: pay equity provision \$ 53,000: non appropriated accumulated surplus.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 16-05-12

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between April 1st and April 30, 2016:

Salaries and fringe benefits: \$1,667,017

Suppliers: \$633,527

Water purchase: \$(4 873)

Financing costs: \$203,694

Principal reimbursements –
long term debt: \$1,776,200

Total disbursements: \$4,275,565.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Renouvellement du contrat d'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et de chauffage

RÉSOLUTION N° 16-05-13

Objet : Renouvellement du contrat d'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et de chauffage

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 76 628 \$ (taxes incluses) en 2016 pour les travaux d'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur pour les bâtisses municipales, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 38 314 \$ (taxes incluses) en 2017 pour les travaux d'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur pour les bâtisses municipales, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à NÉVÉ VENTILATION INC. le renouvellement du contrat (C-2015-52) à cette fin aux prix forfaitaires et unitaires soumis, jusqu'à concurrence de 114 942 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2016 (76 628 \$)

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017 (38 314 \$)

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Imputation :
02-385-00-522 - Entretien et réparations - Bâtiments et terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-05-13

Subject : Renewal of the contract for the Maintenance of ventilation-air conditioning and heating systems

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$ 76,628 (taxes included) in 2016 to execute the contract for the maintenance of the ventilation-air conditioning systems, hot water and the steam heating systems for municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$ 38,314 (taxes included) in 2017 to execute the contract for the maintenance of ventilation-air conditioning systems, hot water and the steam heating systems for municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to NÉVÉ VENTILATION INC. the contract (C-2015-52) renewal to undertake these works with the lump sum and unit prices submitted, up to the amount of \$114,942 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2016 (\$76 628)

Source:
Operating Budget 2017 (\$38,314)

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Appropriation :
02-385-00-522 - "Entretien et réparations - Bâtiments et terrains ".

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Fourniture, livraison et installation de luminaires à DEL

RÉSOLUTION N° 16-05-14

Objet : Fourniture, livraison et installation de luminaires à DEL

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 91 500 \$ (taxes incluses) pour la fourniture, la livraison et l'installation de luminaires à DEL de type tête de cobra, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à FRANKLIN EMPIRE INC. le contrat (C-2016-26) à cette fin, au prix unitaires soumis, soit 39 840,91 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'autoriser un emprunt de 91 500 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Fonds de roulement

Imputation:
Projet : 1 466 - Programme de remplacement de luminaires sur l'axe Côte-de-Liesse - direction est

Compte budgétaire : 22-300-00-719.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Achat de véhicule - Sécurité publique

RÉSOLUTION N° 16-05-15

Objet : Achat de véhicule - Sécurité publique

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 56 000 \$ pour la fourniture et la livraison d'un (1) véhicule VUS, neuf, modèle Toyota Rav4 hybride, année 2016 ou plus récent, incluant l'option de garantie prolongée;

RESOLUTION N° 16-05-14

Subject : Supply, delivery and installation of LED light fixtures

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$91,500 (taxes included) for the supply, delivery and installation of LED cobra head type light fixtures, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to FRANKLIN EMPIRE INC. the contract (C-2016-26) to undertake this works, at the unit prices submitted, for the total amount of \$39,840.91 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To authorise a loan of \$91,500 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Working fund

Appropriation:
Project: 1 466 - "Programme de remplacement de luminaires sur l'axe Côte-de-Liesse - direction est"

Budget account: 22-300-00-719.

CARRIED UNANIMOUSLY

D'accorder à PRESTIGE GABRIEL MÉTROPOLITAINE, S.E.C. (TOYOTA GABRIEL ST-LAURENT) le contrat (C-2016-31A) à cette fin, aux prix soumis, soit 45 895,72 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat;

D'autoriser un emprunt de 56 000 \$ au Fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet : 1 006 - Programme annuel de remplacement de véhicules de la sécurité publique

Compte budgétaire : 22-200-00-741.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Services de laboratoire

RÉSOLUTION N° 16-05-16

Objet : Services de laboratoire

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 35 000 \$ pour les services de laboratoire pour l'année 2016, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à GROUPE ABS INC. le contrat (C-2016-07) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 30 339,39 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'affecter un montant de 5 000 \$ (taxes incluses) du surplus accumulé pour acquitter cette dépense en immobilisation;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance no 1:
Budget de fonctionnement 2016

Imputation:
02-310-00-419 - Honoraires professionnels - autres

To award to PRESTIGE GABRIEL MÉTROPOLITAINE, S.E.C. (TOYOTA GABRIEL ST-LAURENT) the contract (C-2016-31A) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$45,895.72 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract;

To authorise a loan of \$56,000 from the working fund to cover this capital expenditure and to reimburse this amount over a five (5) year period;

To charge these expenditures as follows:

Source :
Working fund

Appropriation :
Project: 1 006 - "Programme annuel de remplacement de véhicules de la sécurité publique"

Budget account: 22-200-00-741.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 16-05-16

Subject : Laboratory services

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$35,000 for laboratory services for the year 2016, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to GROUPE ABS INC. the contract (C-2016-07) to undertake these works with the unit prices submitted, for the total amount of \$30,339.39 (taxes included), in accordance with the tendering documents; and

To use \$5,000 (taxes included) from the accumulated surplus to finance this expenditure;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source 1:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-310-00-419 "Honoraires professionnels - autres "-

Provenance no 2:
Règlement d'emprunt E-1501

Imputation:
Projet 2 085 2-300-00-711 - Reconstruction, réfection et resurfacement de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents

Provenance no 3:
Règlement d'emprunt E-1601

Projet 2 106 22-300-00-711 - Reconstruction, réfection et resurfacement de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents

Provenance no 4:
Surplus accumulé

Projet 3 066 22-300-00-711 - Reconstruction de sections de trottoirs (programme annuel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Fourniture d'enrobés bitumineux

RÉSOLUTION N° 16-05-17

Objet : Fourniture d'enrobés bitumineux

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 130 000 \$ (taxes incluses) en 2016 pour la fourniture d'enrobés bitumineux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à CONSTRUCTION D.J.L. INC. le contrat (C-2016-08) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 121 586,06 \$ (taxes comprises), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2016

Imputation:
02-413-00-622
Matériaux - aqueducs (réparation de bris)
35 000 \$ (taxes incluses)

Source 2:
Loan by-Law E-1501

Appropriation:
Project 2 085 22-300-00-711 - "Reconstruction, réfection et resurfacement de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents"

Source 3:
Loan by-Law E-1601

Project 2 106 22-300-00-711 - "Reconstruction, réfection et resurfacement de diverses rues résidentielles et industrielles (programme annuel) et trottoirs afférents"

Source 4:
Accumulated surplus

Project 3 066 22-300-00-711 - "Reconstruction de sections de trottoirs (programme annuel)".

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 16-05-17

Subject : Supply of asphalt mixes

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$130,000 (taxes included) in 2016 for the supply of asphalt mixes, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to CONSTRUCTION D.J.L. INC. the contract (C-2016-08) to undertake these works, for the unit prices submitted, in the total amount of \$121,586.06 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2016

Appropriation:
02-413-00-622
Matériaux - aqueducs (réparation de bris)
35 000 \$ (taxes included)

02-415-00-622
Matériel - Réparations des surfaces suite
entretien
35 000 \$ (taxes incluses)

02-321-00-625
Matériel - Entretien des rues
60 000 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

02-415-00-622
Matériel - Réparations des surfaces suite
entretien
35 000 \$ (taxes included)

02-321-00-625
Matériel - Entretien des rues
60 000 \$ (taxes included).

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Dépense supplémentaire pour la collecte et transport de déchets

RÉSOLUTION N° 16-05-18

**Objet : Dépense supplémentaire pour la
collecte et transport de déchets**

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy,
appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est
résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au
montant de 6 890,42 \$ pour la collecte et le
transport des déchets en 2015 (contrat C-2013-
53), comprenant tous les frais accessoires, le cas
échéant;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat
comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2015, comptabilisé
via un frais couru en fin d'année 2015

Imputation:
02-451-00-446 - Services extérieurs - Collecte de
déchets

Contrat : 6 890,42 \$
Crédit : 6 291,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-05-18

**Subject : Supplemental Funds for the
Collection and Transport of Refuse**

It was moved by Councillor Erin Kennedy,
seconded by Councillor Joseph Daoura, and
resolved:

To authorise a supplemental expense in the
amount of \$6,890.42 for the collection and
transport of refuse in 2015 (contract C-2013-53),
which includes, as needed, all accessory costs;

To charge the expenses related to this contract
as follows:

Source:
Operating Budget 2015, accounted for as an end
of year accrual in 2015

Appropriation:
02-451-00-446 - "Services extérieurs - Collecte
de déchets"

Contract: \$6,890.42
Crédit: \$6,291.87\$.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Renouvellement de l'entente de partenariat - tennis

RÉSOLUTION N° 16-05-19

**Objet : Renouvellement de l'entente de
partenariat - tennis**

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura,
appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est
résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'entente avec
l'Académie de Tennis Ménard Girardin pour une
période de cinq (5) ans selon les termes et
conditions précisés;

RESOLUTION N° 16-05-19

**Subject : Renewal of the partnership
agreement - tennis**

It was moved by Councillor Joseph Daoura,
seconded by Councillor Erin Kennedy, and
resolved:

To authorize the renewal of the agreement with
l'Academie de Tennis Ménard Girardin for a
period of five (5) years as per the terms and
conditions outlined;

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de Ville de Mont-Royal, le renouvellement de l'entente avec l'Académie de Tennis Ménard Girardin.

To authorize the Mayor and Town Clerk, to sign on behalf of the Town of Mount Royal, the renewal of the agreement with l'Academie de Tennis Menard Girardin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 16-05-20

RESOLUTION N° 16-05-20

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

Avant le début des délibérations sur ce point, le conseiller Joseph Daoura déclare son intérêt pécuniaire particulier.

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 22 avril 2016:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on April 22, 2016:

Plan N°1 : 580, Kindersley pour « Agrandissement de 2 étages, galerie arrière et réfection des façades »;

Plan No.1: 580 Kindersley for a "Two storeys' addition, rear balcony and facades' restoration";

Plan N°3 : 416, Revere pour « Galerie arrière »; Suggéré que le garde-corps soit de couleur foncée;

Plan No.3: 416 Revere for "Rear balcony"; Suggestion that the railing be in a dark color.

Plan N°5 : 204, Trenton pour « Modification de la toiture »; Sous réserve de : « Ne pas ajouter de détails néo-classiques autour des fenêtres supérieures (touches et moulures). Gardez le cadrage simplifié autour des ouvertures tel que l'original »;

Plan No.5: 204 Trenton for "Roof modification"; Subject to: "not adding neo-classic detailing around the upper windows (keys and mouldings). Keep the framing around the openings simplified as the original";

Plan N°9: 5916, Côte-de-Liesse pour « Enseigne commerciale appliquée »;

Plan No.9: 5916 Côte-de-Liesse for "Wall-mounted commercial sign";

Plan N°10 : 107, Cornwall pour « Ajout de deux puits de lumière »;

Plan No.10: 107 Cornwall for "Adding two skylights";

Plan N°11 : 474, Berwick pour « Galerie en bois »;

Plan No.11: 474 Berwick for "Wood balcony";

Plan N°12 : 349, Lethbridge pour « Re-soumission : approbation final du panneau d'échantillons et détail de la gouttière de la marquise »;

Plan No.12: 349 Lethbridge for "Resubmission: final approval of sample board and canopy's gutter detail";

Plan N°13 : 350, Markham pour « Re-soumission : Agrandissement véranda avant et panneau d'échantillons »;

Plan No.13: 350 Markham for "Resubmission: front veranda addition and sample board";

Plan N°18 : 8122, Décarie pour « Re-soumission d'un d'agrandissement arrière et panneau d'échantillons »;

Plan No.18: 8122 Decarie for "Resubmission of the rear addition and sample board";

Plan N°19 : 81, Simcoe pour « Balcon en bois et terrasse de 12 pouces de haut»; Garde - corps requis;

Plan N°21 : 79, Roselawn pour « remise de jardin »;

Plan N°22 : 105, Morrison pour « Modifications extérieures et ajout d'un puits de lumière »; Pour le puits de lumière uniquement;

Plan N°24 : 1381, Kenilworth pour « Changer le revêtement en déclin pour un revêtement acrylique»;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 6 mai 2016:

Plan N°1 : 220, Appin pour « Rampe d'accès handicapé temporaire dans la cour avant (déjà installée) »;

Plan N°2 : 415, Melbourne pour « Modifier les ouvertures dans le mur arrière pour une nouvelle fenêtre en saillie »;

Plan N°3 : 8585 Decarie pour « Enseigne commerciale appliquée et enseigne autonome»;

Plan N°4: 335 Barton pour « Modifications extérieures - Ouvertures »; Sous réserve : « un panneau des échantillons est requis pour approbation finale »;

Plan N°5 : 1002, MacNaughton pour « Aménagement/ terrasse en pavé uni »;

Plan N°6 : 1968, Graham pour « Enseigne commerciale appliquée - Option N°1 et N°2 »; « Option N°2 approuvée : sur les deux bandes horizontales comme indiqué sur le plan »;

Plan N°7 : 2324, Lucerne pour « Enseigne commerciale appliquée »; Sous réserve : « Le panneau de support perforé ne doit pas passer au-dessous des limites de la marquise »;

Plan N°8 : 5975, Andover pour « Enseigne commerciale appliquée »;

Plan N°9: 4284, Côte-de-Liesse pour « Enseigne commerciale appliquée »; « Option n°1 approuvée sur une boîte plus longue »;

Plan N°11 : 270, Graham pour « Modification de l'enseigne autonome »;

Plan N°12b : 105, Morrison pour « Modifications extérieur – changement des ouvertures et agrandissement de la lucarne à l'étage »;

Plan No.19: 81 Simcoe for "Wood balcony and 12" high terrace"; railing required;

Plan No.21: 79 Roselawn for "Garden shed";

Plan No.22: 105 Morrison for "Exterior modifications and adding an skylight"; For skylight only;

Plan No.24: 1381 Kenilworth for "Changing the siding to an acrylic siding";

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on May 6, 2016:

Plan No.1: 220 Appin for "temporary handicap access ramp in the front yard (already installed)";

Plan No.2: 415 Melbourne for "Modifications to rear openings on the rear wall to install a new bay window";

Plan No.3: 8585, Decarie for "wall mounted sign and post sign";

Plan No.4: 335 Barton for "Exterior modifications - Openings"; Subject to : Sample board required for final approval;

Plan No.5: 1002 MacNaughton for "Fiting/ Pave uni terrace";

Plan No.6: 1968 Graham for "Wall-mounted commercial sign – Option #1 and #2"; "Option #2 approved: on the 2 horizontal strips as per plan";

Plan No.7: 2324 Lucerne for "Wall-mounted commercial sign"; Subject to: "perforated support panel not to go beyond canopy lines";

Plan No.8: 5975 Andover for "Wall-mounted commercial sign";

Plan No.9: 4284 Côte-de-Liesse for "Wall-mounted commercial sign; "Option #1 approved: on longer box";

Plan No.11: 270 Graham for "Modification to post sign";

Plan No.12b: 105 Morrison for "Exterior modifications – changes to openings and enlarging the upper dormer";

Plan N°13 : 520, Portland pour « Terrasse et modification du solarium »; Sous réserve de: « revoir le perron dans le respect des marges. Tel que présenté, il empiète dans les marges de recul arrière »;

Plan N°16 : 380, Lazard pour « Rénovation extérieure – Nouveau déclin, galerie et terrasse »; Sous réserve de : « Fournir le panneau d'échantillons pour approbation finale »;

Plan N°19b : 379, Simcoe pour « Remise de jardin »;

Plan N°20 : 231, Carlyle pour « Échantillon du fini extérieur – panneau 'Camemat' pour un agrandissement au 2ème étage »;

Plan N°23 : 148, Portland pour « galerie en bois »;

Plan N°24 : 180, Beverley pour « Modification extérieure – Fini extérieur au 2ème étage »; Proposition: remise en question de la couleur des fenêtres: suggestion de choisir plutôt la couleur du Adex ou du revêtement »;

Plan N°25 : 5445, Paré pour « Re-soumission des échantillons et plans finaux et échantillons des finis (vitres et matériaux) »;

Plan N°26 : 900, Marlboro pour « Changer un revêtement architectural autour de la porte d'entrée : de lattes de bois à 'Camemat' »; Panneaux de bois/boiseries acceptables également;

Plan N°28 : 62, Wicksteed pour « Modifications extérieures – des ouvertures, la structure et ajout d'une terrasse et pergola »;

Plan N°31 : 387, Leacross pour « Modification des ouvertures dans le mur arrière, ajout d'une galerie en béton et pergola 'Sun Louvre' »;

Plan N°32 : 207, Simcoe pour « Modifications du permis émis – Ouvertures et détails architecturaux »;

Plan N°34 : 292, Lockhart pour « Agrandissement arrière »;

Plan N°35 : 1755, Laird pour « Agrandissement arrière »;

Plan N°36 : 15, Jasper pour « Agrandissement latéral »;

ET

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Plan N°22 : 328, Trenton pour « Approbation "tel que construit" : pour l'installation d'un parement de déclin en aluminium déjà refusé ».

Plan No.13: 520 Portland for "Terrace and modification to the solarium"; Subject to: "exit landing to be revised to respect setbacks. As shown, encroaches in to the rear setbacks"

Plan No.16: 380 Lazard for "Exterior renovation – new decline, veranda and terrace"; Subject to: "Must submit sample board for final approval";

Plan No.19b: 379 Simcoe for " cabana";

Plan No.20: 231 Carlyle for "Exterior finish sample – 'Camemat' panel for an addition to the 2nd floor";

Plan No.23: 148 Portland for "Wood balcony";

Plan No.24: 180 Beverley for "Exterior modification – 2nd storey's exterior finish"; Suggest: "questioning the color of the windows; suggesting to go with color of Adex or the cladding";

Plan No.25: 5445 Paré for " Resubmission of final drawings and finishes (glasses and materials)";

Plan No.26: 900 Marlboro for "Changing a n architectural siding around the front door: from wood lath to 'Camemat'"; Wood panelling/millwork is acceptable as well;

Plan No.28: 62 Wicksteed for "Exterior modifications – Openings, structure and addition of a terrace and a pergola";

Plan No.31: 387 Leacross for "Modification of the openings in the rear wall, addition of a concrete balcony and a 'Sun Louvre' pergola";

Plan No.32: 207 Simcoe for "Modifications to issued permit – Openings and architectural details";

Plan No.34: 292 Lockhart for "Rear addition";

Plan No.35: 1755 Laird for " Rear addition";

Plan No.36: 15 Jasper for " Side addition";

AND

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) Plan No.22: 328 Trenton for "Approval "as built" : Installed aluminium siding that was previously refused".

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 22 avril 2016:

Plan N°4: 275, Beverley pour « Modification apportée au permis émis – déjà construit »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les agrandissements sur demi-niveaux sont réglementés pour préserver la conception du demi-niveau. Les plans approuvés à l'origine étaient conformes à l'esprit du règlement; la solution de regroupement proposée met effectivement en évidence l'erreur de construction; esthétiquement le problème n'est pas résolu ».

Plan N°7 : 570 Glengarry pour « PAD - une rampe handicapé en bois dans la cour avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Une proposition moins imposante est requise »;

Plan N°8 : 180, Beverley pour « Modifications extérieures »; Lambris pas un matériau approprié pour remplacer le revêtement. REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les panneaux ne sont pas appropriés pour remplacer le revêtement. L'uniformité des matériaux appliqués est requise sur toutes les élévations. Si les fenêtres sont changées, il devra y avoir plus d'efforts dans la création d'une uniformité avec les fenêtres existantes et dans la modulation (rééquilibrer les ouvertures) »;

Plan N°14 : 900, Kenilworth pour « Agrandissement avant (créer un vestibule) »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Remplir l'entrée actuelle (vide) supprime un élément fort, intéressant et charmant du caractère de la maison. La maison présente actuellement deux volumes, les changements proposés n'en créent plus qu'un, qui est trop imposant. Le conduit de cheminée n'est pas approuvée »;

Plan N°25 : 345, Beverley pour « Modifications des finis extérieurs - Enlever la brique pour la remplacer par de la pierre lisse, et le déclin en aluminium par du crépi »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les commentaires précédents sont maintenus. Le revêtement vertical dans le pignon est apprécié mais l'ensemble est incohérent »;

Plan N°27 : 2215, Cambridge pour « Re-soumission : Échantillons et modifications aux façades pour les modifications apportées au permis émis : les ouvertures sur toutes les façades incluant le façade avant – vestibule et modification de style »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les interventions sont trop modernes. Les commentaires précédents sont maintenus; il faut rendre à la maison son style précédent et les détails architecturaux de la Phase II ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 6 mai 2016:

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on April 22, 2016:

Plan No.4: 275 Beverley for "modification to the issued permit – already built"; REFUSED for the following reasons: "Additions on split-levels are regulated to preserve the split design. The original approved plans conformed to the spirit of the by-laws; the proposed grouping solution actually brings in evidence of the already built error; aesthetically the problem is not resolved. ";

Plan No.7: 570 Glengarry for "PAD – Wood handicap ramp in the front yard"; REFUSED for the following reasons: "A less imposing proposal is required ";

Plan No.8: 180 Beverley for "Exterior modifications"; REFUSED for the following reasons: "Paneling not an appropriate material to replace the cladding. Uniformity in material applied is required on all elevations. Where the windows are being changed, there should be more effort in creating a uniformity with existing windows and in modulation (rebalance openings)";

Plan No.14: 900 Kenilworth for "Front addition (create a vestibule)"; REFUSED for the following reasons: "Filling in the present entrance (void) removes a strong, interesting and charming element in the character of the house. Presently the house has 2 volumes, the proposed change creates one that is too imposing. Chimney flue not approved";

Plan No.25: 345 Beverley for "Modification to exterior finishes – Brick removed and replaced by smooth stone, aluminium siding replace by stucco"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments. The vertical siding in peak was appreciated, but the whole is not coherent";

Plan No.27: 2215 Cambridge for "Resubmission: Samples and facades' modifications: openings on every elevation including the front façade – vestibule and style modification"; REFUSED for the following reasons: "Interventions are too modern. Maintain previous comments; must return the home to its previous style and existing architecture of Phase II detailing".

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on May 6, 2016:

Plan N°10 : 40, Melbourne pour « Modification des finis extérieurs- remplacer le stuc et la boiserie par le crépi en acrylique »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les finis de colombages doivent être en bois ou en fibrociment, non pas en finis stuc/acrylique »;

Plan N°15 : 538, Chester pour « Nouvelle maison – Démolition déjà accordée »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le lot est situé dans une zone de phase II, la proposition doit aller plus loin dans le respect des détails, des proportions et son intégration à l’environnement existant »;

Plan N°17 : 515, Rockland pour « Modification du soffite en façade avant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le Comité maintient les commentaires du CCU précédent: il faudrait revenir aux éléments architecturaux d’origine. La suppression de ces éléments a enlevé le charme et la fluidité de la façade »;

Plan N°30 : 307, Carlyle pour « Agrandissement »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le Comité maintient les commentaires précédents. Le PIIA doit être respecté pour ce qui concerne les interventions. Est-il question d'une démolition? » ; Préserver et restaurer le concept volumétrique, en gardant l'échelle et l'élégance de la maison d'origine - Pas de changement des ouvertures, des détails ni des proportions et l'ajout doit respecter cela. Montrer la portion de démolition sur le plan afin de pouvoir comparer avec la nouvelle disposition. Le calcul de la surface des murs démolis est nécessaire »;

Plan N°33 : 538, Laird pour « Construire un agrandissement arrière de 2 étages sur un balcon existant »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Maison magnifique; l’ajout doit être retravaillé pour respecter l'architecture, le volume et la volumétrie de la maison. Les pentes de toit et les ouvertures dans les murs doivent être retravaillées. La maçonnerie dans le mur au rez-de-chaussée est exigée par le règlement. Suggestion : le propriétaire devrait consulter un architecte de sorte que l'addition mette la maison en valeur ».

Abstention : le conseiller Joseph Daoura

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

20. Plan d'action 2016 - à l'égard des personnes handicapées

RÉSOLUTION N° 16-05-21

Objet : Plan d'action 2016 - à l'égard des personnes handicapées

ATTENDU que la Ville de Mont-Royal fait partie des organismes publics qui doivent élaborer un Plan d'action à chaque année;

Plan No.10: 40 Melbourne for "Exterior finishes' modification – Replacing stucco and wood with acrylic stucco"; REFUSED for the following reasons: " Timbering must be in wood or fiber cement, not an acrylic/stucco finish";

Plan No.15: 538 Chester for "New home – Demolition already granted"; REFUSED for the following reasons: " the lot is located in the Phase II area; proposal must go further to respect details, proportions and integrate in the existing environment";

Plan No.17: 515 Rockland for "Modification to the front façade's soffit"; REFUSED for the following reasons: " Committee maintains previous CCU's comments: should bring back the original architectural element. The removal of such elements has taken away the charm and flow of the façade";

Plan No.30: 307 Carlyle for "Addition"; REFUSED for the following reasons: "Maintain previous comments. Must respect PIIA with respect to interventions. Questioning if this is a Demolition. Must preserve and restore the volumetric concept, in keeping the scale and finesse as the original house – no changing of openings, details, proportions and the addition must respect this. Show demolition in plan which can be compared to the new lay-out. Calculation of wall area demolition is required";

Plan No.33: 538 Laird for "Building a 2 storeys rear addition on an existing balcony"; REFUSED for the following reasons: "Beautiful home; must rework addition to respect the home's architecture, volume and massing. Roof slopes and openings in walls to be reworked. Masonry in wall at ground floor is required by the by-law. Suggestion: owner should consult with an architect so that the addition is a compliment to the home".

Abstention : Councillor Joseph Daoura

CARRIED BY MAJORITY

RESOLUTION N° 16-05-21

Subject : 2016 Action plan - concerning handicapped persons

WHEREAS The Town of Mount-Royal falls under the group of public service organizations that is required to submit an Action Plan on a yearly basis;

ATTENDU que la Ville de Mont-Royal, par les gestes et actions déjà accomplis, démontre la nécessité d'intégrer tous les résidents ayant un handicap dans la communauté;

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'approuver le Plan d'Action pour l'année 2016;

D'autoriser la directrice générale ou le greffier à signer, au nom de la Ville de Mont-Royal, tous les documents nécessaires à leur mise en vigueur;

De transmettre copie des documents à L'Office de personnes handicapées du Québec (OPHQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Adoption du Règlement no 1437 divisant le territoire de la municipalité en six districts électoraux

RÉSOLUTION N° 16-05-22

Objet : Adoption du Règlement no 1437 divisant le territoire de la municipalité en six districts électoraux

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1437 divisant le territoire de la municipalité en six districts électoraux a été précédé d'un avis de motion donné le 21 mars 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no 1437 divisant le territoire de la municipalité en six districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the Town of Mount-Royal, by the measures and actions already taken, has shown the importance of integrating all residents with a handicap into the community;

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To approve the Action Plan for 2016;

To authorize the Town Manager or the Town Clerk to sign, on behalf of the Town of Mount-Royal, all documents required to bring the Action Plan into force;

To transmit a copy of the documents to the Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 16-05-22

Subject : Adoption of By-law No. 1437 to divide the Town's territory into six electoral districts

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1437 to divide the Town's territory into six electoral districts was preceded by a notice of motion given on March 21, 2016;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No. 1437 to divide the Town's territory into six electoral districts.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Avis de motion du Projet de règlement no 1438 sur la régie interne du conseil

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no 1438 sur la régie interne du conseil

Le conseiller Daniel Robert donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le projet de Règlement no 1438 sur la régie interne du conseil.

Subject : Notice of motion of Draft By-law No. 1438 concerning internal governance

Councillor Daniel Robert gave notice of motion that By-law No. 1438 concerning internal governance would be introduced for adoption at a future sitting.

23. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

24. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 16-05-23

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 mai 2016 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 16-05-23

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the May 19, 2016 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the May 19, 2016 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

26. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 19 et 6 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 32.

27. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 16-05-24

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 16-05-24

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 20:32.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy